

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



1 • PRÉSENTATION :

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (ci-après Lyon 1), par l'intermédiaire de son service de Formation Continue et de l'Alternance (ci-après Lyon 1-FOCAL), est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi à l'Université Claude Bernard Lyon 1 : 43 boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 Villeurbanne Cedex.

Lyon 1-FOCAL développe, propose et organise des formations en inter et intra entreprises, en présentiel, à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance). Ces formations sont diplômantes ou qualifiantes. Elles sont également proposées dans le cadre d'une Validation des Acquis d'Expérience (VAE) ou bien d'une Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Lyon 1-FOCAL.
- **Entreprise** : personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés.
- **Stagiaire** : personne physique qui participe à une formation.
- **Organisme financeur** : organisme national, régional ou de branche qui finance les actions de formation.
- **Prestataire de service ou sous-traitant** : intervenant extérieur effectuant des prestations de formation que Lyon 1 ne peut pas assurer.
- **Cas de force majeure** : événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties. (article 1148 du Code Civil).

2 • OBJET :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV), s'appliquent à toutes les formations organisées par Lyon 1-FOCAL, dès signature du contrat ou de la convention correspondante. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Lyon 1-FOCAL, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Les informations ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités ou site internet de Lyon 1-FOCAL ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du client ainsi que de

celles de Lyon 1-FOCAL. Lyon 1-FOCAL se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de signature du contrat ou de la convention par le client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Les tarifs appliqués par Lyon 1 ont été votés par le conseil d'administration de Lyon 1. Des tarifs réduits peuvent être accordés par le Président de Lyon 1 selon les règles validées en conseil d'administration.

3 • INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS :

Le candidat devra s'inscrire selon les modalités en vigueur pour la formation choisie. Les modalités d'inscription sont accessibles sur le site : <https://focal.univ-lyon1.fr/>. L'inscription, après validation pédagogique, donnera lieu à la production d'un contrat ou d'une convention adressée au client.

• 3.1 - CONVENTION (PERSONNE MORALE) :

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, une convention est adressée au client. Il doit renvoyer par retour de mail à Lyon 1-FOCAL, et au plus tard sous 8 jours ouvrés après réception du document, un exemplaire signé par les deux parties et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'exception des formations dont la durée est inférieure à 15 jours pour lesquelles la convention doit être retournée sous 3 jours ouvrés.

• 3.2 - CONTRAT :

Si le client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail. Il retournera par mail un exemplaire signé à Lyon 1-FOCAL, au plus tard sous 8 jours

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



ouverts après la date de réception du contrat, à l'exception des formations dont la durée est inférieure à 15 jours pour lesquelles le contrat doit être retourné sous 3 jours ouvrés.

Lyon 1-FOCAL doit être avisé des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action) et en tout état de cause avant le démarrage de la formation.

Il en va de même des délais de paiement pratiqués par le client. À défaut de désigner l'organisme financeur compétent pour financer la formation ou si une subrogation n'est pas adressée à Lyon 1-FOCAL dans un délai de 30 jours francs à compter de la date de signature du contrat ou de la convention, le client ou l'entreprise s'engage à verser directement les frais de formation à Lyon 1-FOCAL, tels que définis dans la convention.

4 • ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CLIENT :

Le changement de statut d'un stagiaire en cours de formation ne modifie en aucun cas les termes et les conditions financières de la convention ou du contrat signé pour cette formation. Toute annulation doit être communiquée par écrit à Lyon 1-FOCAL.

• 4.1 - ANNULATION D'UN CONTRAT :

En cas d'annulation de la commande par le client dans le délai légal de 14 jours, à compter de la date de signature du contrat, aucune somme ne sera exigée du stagiaire. À l'expiration de ce délai, le client peut rompre le contrat uniquement pour un cas de force majeure et signalé par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles. Le contrat sera résilié sans qu'aucune indemnité compensatrice ne soit réclamée.

Cependant, les droits universitaires (pour les formations diplômantes) devront être réglés dans leur totalité de même que les heures réellement effectuées jusqu'à la date de réception du courrier selon la règle du prorata temporis. En cas d'abandon par le stagiaire, en cours de formation, et en l'absence de cas de force majeure, Lyon 1-FOCAL facturera au client la totalité du prix de la prestation. Ces dispositions s'appliquent également à l'interruption de la formation du fait du stagiaire dans le cadre des conventions tripartites.

• 4.2 - ANNULATION D'UNE CONVENTION :

En cas d'annulation, Lyon 1-FOCAL se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pour assurer les dépenses

supportées ou engagées pour la réalisation de cette prestation, pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

En cas d'interruption par l'entreprise en cours de formation et dans le cadre d'un cas de force majeure dûment reconnu par Lyon 1, la convention sera résiliée sans qu'aucune indemnité compensatrice ne soit réclamée. Seules les heures réellement effectuées devront être réglées selon la règle du prorata temporis. Le calcul des heures à facturer selon la règle du prorata temporis prendra en compte, comme date d'interruption, la date réelle si elle est signifiée en amont et par écrit (courrier postal ou mail) par l'entreprise, ou la date de réception de l'avis écrit s'il est postérieur à la date réelle d'interruption.

L'entreprise doit signaler au service de la formation continue de Lyon 1, dans les 48 h, et par lettre recommandée avec accusé de réception, le cas qu'elle estime relever de la force majeure en joignant toutes les pièces justificatives utiles.

Lyon 1-FOCAL offre la possibilité au client, pour les formations courtes uniquement, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne répondant aux pré-requis de la formation, après accord du responsable pédagogique.

5 • ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DE LYON 1-FOCAL :

Lyon 1-FOCAL se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où l'effectif minimum requis n'est pas atteint. Le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement engagés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

Lyon 1-FOCAL s'efforcera de proposer une session de remplacement dans des termes à définir. Dans le cas où la mise en place d'une nouvelle session dans des conditions identiques s'avérerait impossible, Lyon 1-FOCAL remboursera à l'entreprise l'intégralité du règlement déjà effectué.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, Lyon 1-FOCAL se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique. En cas de réalisation partielle de la formation du fait de Lyon 1 - FOCAL, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



6 • PAIEMENT :

Pour toute action de formation, une facture par échéance est adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client). Les modalités de règlement des frais de formation figurent dans le contrat ou la convention. Pour les entreprises, un échéancier prévisionnel de facturation est notifié dans la convention.

En cas de règlement par l'organisme financeur dont dépend le client, il appartient à ce dernier d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'organisme avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit être annexé à l'exemplaire de la convention que le client retourne signée à Lyon 1-FOCAL.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'organisme financeur ne parvient pas à Lyon 1-FOCAL, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques.

7 • DÉFAUT DE PAIEMENT :

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, l'Agent comptable de l'Université Lyon 1 peut entreprendre toute disposition de recouvrement y compris contentieux afin de recouvrer les sommes dues. Les frais afférents au recouvrement effectué par le Comptable public sont à la charge du débiteur et viennent s'ajouter au montant dû.

À défaut de règlement complet, Lyon 1-FOCAL se réserve la possibilité de ne pas procéder à une nouvelle inscription.

8 • CONTENTIEUX :

À l'exclusion des cas de défaut de paiement indiqués à l'article 7, pour tout autre litige, les parties s'efforceront de trouver une résolution amiable, éventuellement dans un second temps, dans le cadre d'une médiation. À défaut de résolution à l'amiable, le litige sera soumis au tribunal compétent.

9 • E-LEARNING :

Interruption de service : Lyon 1 s'efforce de permettre l'accès aux plateformes de Lyon 1, 24h/24, 7j/7 pendant la durée des droits d'utilisation, mais peut être amenée à interrompre

cet accès (ou une partie des services) à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités en cas :

- de force majeure ou d'un événement hors de contrôle de Lyon 1 et éventuelles pannes ;
- d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme.

Les utilisateurs reconnaissent et acceptent que Lyon 1 ne soit pas responsable des conséquences qui peuvent découler d'une interruption de service pour le stagiaire. Par ailleurs, la responsabilité de Lyon 1 ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès à la plateforme.

10 • PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le client s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de Lyon 1, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

11 • DONNÉES PERSONNELLES :

Afin de permettre la gestion des commandes, la conclusion et l'exécution des contrats et conventions de formation professionnelle concernant les formations qu'elle organise ainsi que, par conséquent, la réalisation des prestations associées, Lyon 1-FOCAL est, ou peut être amenée à traiter des données à caractère personnel, notamment concernant les Stagiaires.

Ces traitements sont mis en œuvre dans le respect des normes en vigueur en matière de protection des données, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les modalités suivant lesquelles les données personnelles collectées des Stagiaires sont traitées sont décrites dans la lettre d'information annexée à la convention ou au contrat de formation professionnelle.

MISE EN ŒUVRE D'UN TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Modalités de collecte et de traitement de vos données

Madame, Monsieur,

L'Université Claude Bernard Lyon 1 effectue ou s'est engagée à mettre en œuvre ou à réaliser prochainement les opérations suivantes : gestion des actions de formation continue, d'alternance ou d'apprentissage proposées par FOCAL. Celles-ci nécessitent la collecte et le traitement de données vous concernant, susceptibles de permettre votre identification et de constituer ainsi des données à caractère personnel au sens de la réglementation en vigueur.

Cette lettre d'information a pour objet de vous fournir les renseignements sur les caractéristiques de ce traitement de données, vos droits ainsi que leurs modalités d'exercice, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la protection des données personnelles.

Nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention et, si vous l'estimez nécessaire, à solliciter des renseignements complémentaires auprès des interlocuteurs identifiés dans la présente lettre d'information.

1 • INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE TRAITEMENT :

FINALITÉS DU TRAITEMENT DE DONNÉES :

- assurer la gestion pédagogique des inscriptions en formation continue ;
- produire des statistiques anonymes.

LA COMMUNICATION DE VOS DONNÉES REVÊT UN CARACTÈRE OBLIGATOIRE :

- motif de cette obligation : nécessité pour la conclusion et/ou l'exécution du contrat/convention de formation professionnelle ;
- conséquences à votre égard en cas de refus : impossibilité de conclure ledit contrat/convention et de bénéficier des droits et prestations associés.

RESPONSABLE(S) DE TRAITEMENT :

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, 43, boulevard du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne Cedex, est chargée de veiller à la bonne utilisation des données qui seront traitées et au respect de la réglementation applicable dans ce domaine. Pour toute information ou question concernant ce traitement, vous pouvez joindre le service en assurant la gestion ou, si nécessaire, le Délégué à la Protection des Données de l'Université, dont les coordonnées figurent dans la présente lettre d'information.

FONDEMENT LÉGAL DU TRAITEMENT :

La mise en œuvre du traitement de données est autorisée sur le plan légal si elle remplit l'une des six conditions prévues par la réglementation en vigueur (article 6 du règlement européen sur la protection des données).

- Traitement nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.

Le traitement a fait l'objet d'une inscription au registre des activités de traitement de l'UCBL (n°2023/012).

2 • LES DONNÉES UTILISÉES DANS LE CADRE DU TRAITEMENT MIS EN ŒUVRE ET LEURS MODALITÉS DE TRAITEMENT :

DONNÉES CONCERNÉES :

Notamment les données qui ne seront pas recueillies directement auprès de vous.

- données d'identification : nom, prénom, civilité, date de naissance, adresse électronique, téléphone, adresse postale ;
- nationalité ;
- données relatives à la vie professionnelle : statut professionnel ou qualité de demandeur d'emploi, liste des formations suivies, numéros d'inscription à des formations, type de financement, présence ou absence aux enseignements, motifs d'absence ;
- données relatives à l'appréciation de la formation.

SOURCE DES DONNÉES :

Pour les données qui ne seront pas recueillies directement auprès de vous.

Collecte auprès des autres personnes intéressées par l'inscription considérée (employeur, personne inscrite à la formation, organisme financeur, intervenants dans la formation, gestionnaires du service de formation continue concerné). Cette (ces) source(s) n'est (ne sont) pas accessible(s) au public. Par ailleurs, les données collectées resteront confidentielles et serviront uniquement à un nombre limité de personnes autorisées à les manipuler, en vue de la réalisation des objectifs du traitement.

DESTINATAIRES DES DONNÉES :

Toute personne ayant ou susceptible d'avoir accès à vos données en vue de l'accomplissement des finalités précitées du traitement mis en œuvre.

MISE EN ŒUVRE D'UN TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Modalités de collecte et de traitement de vos données

- les services de l'UCBL en charge de la gestion des cursus proposés au titre de la formation continue (FOCAL, FARE de l'IUT, cellule Congrès, ICAP, DEVU) ;
- les intervenants dans la formation pour l'identité et la présence aux enseignements ;
- la Direction des Services Financiers et l'Agence comptable de l'UCBL, exclusivement pour l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues (facturation des formations suivies), dans la mesure strictement nécessaire à l'exercice de ces missions ;
- la Direction du Système d'Information de l'UCBL, uniquement pour la maintenance, la mise à jour, le dépannage du système d'informations et des applications utilisées, ainsi que l'assistance technique, dans la mesure strictement nécessaire à l'exercice de ces missions ;
- partenaires extérieurs de la formation (CFA, organismes de formation, entreprises, OPCO, etc.).
- accès à vos données ;
- rectification de vos données ;
- effacement de vos données ;
- portabilité de vos données : vous pouvez demander à recevoir ces données dans un format structuré d'utilisation courante et lisible par machine ;
- limitation du traitement : vous pouvez demander à ce que le traitement de vos données soit temporairement restreint à un nombre limité d'utilisation ;
- définition de directives sur le devenir de vos données : vous pouvez indiquer si vous souhaitez que vos données soient conservées, détruites ou communiquées à un tiers en cas de décès pendant la durée de traitement de vos données.

Vos données seront également ou sont susceptibles d'être utilisées par l'Université pour la poursuite d'objectifs complémentaires à ceux qui vous ont été précédemment détaillés dans ces mentions d'information, notamment la gestion de la scolarité (se reporter aux informations correspondantes).

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES :

- Dossiers individuels de formation continue et données qu'ils contiennent : jusqu'à 1 an en base active, jusqu'à 10 ans en archivage intermédiaire à compter de leur collecte, puis archivage définitif sélectif.
- Conventions de financement par des organismes extérieurs et données qu'ils contiennent : jusqu'à 1 an avant archivage définitif.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES EFFECTUÉES SUR OU À L'AIDE DES DONNÉES TRAITÉES ?

Ces opérations seraient susceptibles d'engendrer des risques importants pour les personnes dont les données sont traitées, en l'absence de mesures de protection adaptées.

- Transfert hors de l'Union Européenne ou à une organisation internationale : NON.
- Prise de décision automatisée : NON.

3 • VOS DROITS SUR VOS DONNÉES ET LEURS MODALITÉS D'EXERCICE :

VOS DROITS :

- interrogation : vous pouvez demander confirmation au(x) responsable(s) de traitement qu'il(s) traite(nt) ou non des données personnelles vous concernant ;

COMMENT EXERCER MES DROITS ?

- contact pour effectuer une telle demande : focal@univ-lyon1.fr ;
- éléments pouvant empêcher qu'une suite favorable y soit donnée :
 - les données conservées ne permettent plus de vous identifier ;
 - les conditions de mise en œuvre de ces droits, prévues par les normes en vigueur, ne sont pas réunies.

En cas de difficultés rencontrées à l'occasion de la mise en œuvre du traitement de données :

- vous pouvez joindre le Délégué à la Protection des Données de l'UCBL : donnees.personnelles@univ-lyon1.fr ;
- il est recommandé de vous adresser au préalable ou simultanément au service ou à la personne chargé de mettre en œuvre ou de gérer le traitement de données, dont l'adresse de contact a été mentionnée dans les paragraphes précédents ;
- si vous l'estimez opportun, notamment dans le cas où les difficultés persistent malgré ces démarches, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION



(VEUILLEZ COMPLÉTER ET RENVoyer LE PRÉSENT FORMULAIRE UNIQUEMENT SI VOUS SOUHAITEZ VOUS RÉTRACTER DU CONTRAT)

À L'ATTENTION DE :

FOCAL-UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON

13 boulevard André Latarjet
69622 VILLEURBANNE CEDEX

Standard : 04 72 43 13 13

E-mail : focal@univ-lyon1.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la prestation de formation ci-dessous :

Intitulé de la formation :

Date de début de la formation :

Ayant fait l'objet de la signature d'un contrat le :

Numéro de contrat :

Nom du stagiaire :

Adresse du stagiaire :

Date :

Signature du stagiaire (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :